



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Vice-Président du Conseil départemental,

CERTIFIE

Que l’arrêté préfectoral n°2018-016 en date du 11 mai 2018, portant modification de l’arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, prescrivant le plan de prévention des risques naturels prévisibles d’inondations de la commune de Cannes, a été affiché en mairie principale, à l’Hôtel de Ville annexe de la Ferrage et en mairies annexes le 17 mai 2018 pour y demeurer jusqu’au 18 juin 2018 inclus.

Cannes, le **21 JUIN 2018**

Pour le Maire,
L’Adjointe déléguée,

Joëlle ARINI



Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTEILLER